



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



LE S.P.S. ENTENDU PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

Assemblée nationale

Commission d'enquête sur la politique pénitentiaire



Le S.P.S. a participé le 23 septembre 2021 de 10h00 à 12h20 à la Commission d'enquête parlementaire **visant à identifier les dysfonctionnements et manquements de la politique pénitentiaire...**

Cela tombe bien, il y a effectivement des dysfonctionnements et des manquements de cette politique qui gangrène nos prisons pour ne pas dire notre profession...

Le S.P.S. profite de toutes les occasions déjà rares de représenter et défendre les intérêts des surveillant(e)s de surcroît à un moment où des décisions vont être prises notamment dans le cadre de la fusion des grilles indiciaires et de l'avenir de notre profession quant à la catégorie B ! Il est regrettable de noter l'absence remarquée de certaines O.S.

Lors de son audition filmée et enregistrée le S.P.S. a exposé et défendu les sujets suivants :

- La surpopulation carcérale et la crise sanitaire qui a effectivement accompli ce qu'aucune politique pénale des quinze dernières années n'a réussi à savoir désengorger momentanément les prisons françaises insalubres et surpeuplées...
- La reprise de l'activité judiciaire qui depuis le 1^{er} octobre 2020 a fait exploser le nombre de détenus... Sachant qu'au 1^{er} juillet 2021, le nombre de personnes incarcérées s'élève à 67971 détenus pour 60794 places opérationnelles dans 187 établissements pénitentiaires
- Constats sur l'évolution de la politique pénitentiaire et les divers plans, annonces et rapports élaborés par nos hautes instances quant à la problématique récurrente de la surpopulation pénale sur ces cinq dernières années à aujourd'hui... (8 août 2016 / 20 septembre 2016 / 6 octobre 2016 / 23 novembre 2016 / 12 septembre 2018 / 18 octobre 2018 et enfin le 23 mars 2019 avec la Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice... et ?... on attend le prochain chef de la France ou les prochaines promesses électorales ?
- Depuis 2017, seules 2000 places de détention ont été mises en service. 826 places ont été créées en 2019 avec l'ouverture de la maison d'arrêt de Paris-La Santé et le quartier de semi-liberté de Nanterre. En 2020, aucune nouvelle livraison n'est intervenue. Ces chiffres sont loin des 15000 places annoncés par le Gouvernement d'ici la fin du quinquennat.
- Rappel sur le fameux "libre blanc sur l'immobilier pénitentiaire" du 4 octobre 2017 où le S.P.S. a eu l'honneur de participer à son élaboration le 25 janvier 2017... Dans ses remarques liminaires, ce rapport indique que "pour juguler l'inflation carcérale, le programme immobilier doit être accompagné d'une politique pénale ambitieuse".

Le S.P.S. pose la question : A quoi sert ce libre blanc et où sont ces projets de constructions de prisons aujourd'hui ?

La politique "pro-détenu" entretenue a fortement contribué à la dégradation des conditions de détention en mettant de surcroît à mal l'autorité des personnels de surveillance. Les gels de projets de construction de nouveaux établissements et la prolongation du moratoire relatif à l'encellulement individuel jusqu'en 2022 sont les reflets d'un échec en matière de politique carcérale...

L'Administration Pénitentiaire veut faire beaucoup de choses et surtout n'importe comment en décidant tout dans des bureaux, sans s'en donner les moyens matériels et humains (extractions judiciaires, renseignements, mise en place des Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire...etc..

Le plan d'action du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 25 octobre 2016 dans le cadre de la sécurité pénitentiaire et l'action n'est pas à la hauteur des mesures qui avaient été annoncées pour faire face notamment à la radicalisation violente... L'amnésie n'est pas une fatalité et peut être traitée. En attendant et fort heureusement, il reste les écrits...

Quant aux questions qui nous ont été posées sur le recrutement, les conditions de travail, de l'attractivité des carrières... Le S.P.S. a été très clair et concis en relatant à nouveau ses revendications afin que notre profession soit reconnue comme la troisième force de sécurité : Il faut une réforme du métier de surveillant :

- **Fusion des grades et passage en catégorie "B"** (propositions de grilles indiciaires du S.P.S. en cours d'étude à la D.A.P.),
- **Création d'une Police Pénitentiaire aux vus des nouvelles missions à assurer,**
- **Rattachement au Ministère de l'Intérieur.**

Le 23 septembre 2021

Le bureau National

Site internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> / E-Mail : spsnongrades@hotmail.com

